

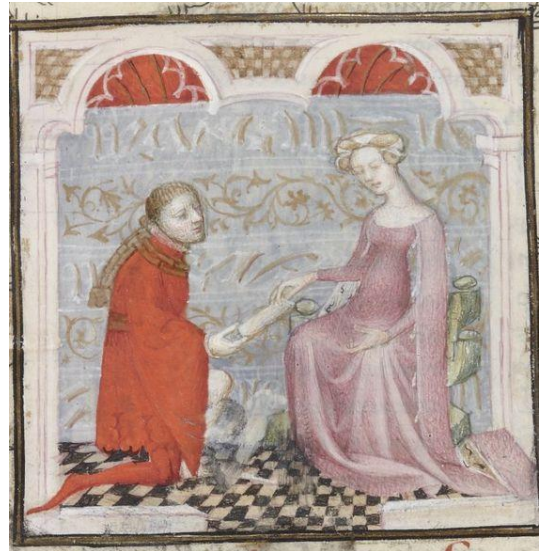


MARIAGE CLANDESTIN EN 1531

Le mercredi après Oculi 1531, poursuites contre Charles de La Chaussée, seigneur de Crespy et damoiselle Jeanne de Foissy, sa soi-disant épouse.*

Le promoteur expose que, bien que les mariages clandestins soient défendus, les accusés ont contracté clandestinement mariage et même en temps prohibé et à heure indue, ayant été mariés par un prêtre inconnu, dans une chapelle appelée « Notre-dame-du-Chesne » sise dans la paroisse de Crespy.

Il conclut à ce qu'ils soient mis en prison, déclarés excommuniés, punis selon l'exigence du cas et à ce qu'il leur soit interdit d'user de ce mariage jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par justice.



Les accusés disent qu'ils ont été fiancés en face d'église dans l'église de Juzanvigny par le vicaire dudit lieu, qu'après ces fiançailles, leurs bans ont été publiés tant dans l'église de Juzanvigny que dans celle de Crespy, ainsi qu'il est établi par des lettres qu'ils exhibent et qu'ils ont été mariés vers cinq heures du matin dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chêne par un prêtre que les parents de la demoiselle avaient amené.

On dit que ce prêtre est du diocèse d'Autun, mais ils ne savent pas son nom.

Après leur interrogatoire, les accusés sont constitués prisonniers.

On donne comme prison à Charles l'hôtel de l'évêque, à Jeanne la maison de Jean Bidault (son procureur).

Défense leur est faite sous peine d'excommunication, d'une amende de 50 marcs d'argent et de prison fermée, de jouir de leur prétendu mariage et de se comporter ensemble comme mari et femme jusqu'à ce que la validité de leur mariage ait été bien établie.

Le lendemain jeudi, Charles de La Chaussée et demoiselle Jeanne de Foissy, amenés devant l'official et interrogés sous serment, disent que le prêtre célébra la messe, les maria en leur remettant l'anneau et leur donna la bénédiction nuptiale comme cela se fait d'ordinaire.

Interrogés quelles étaient les personnes présentes, disent qu'il y avait Jacques de Foissy, frère et Hugues de Cluny, beau-frère de l'accusée, un nommé Le Bastard de Chamesson et Isabelle de Mirebeau.

Le vendredi, les accusés sont mis en liberté sous la caution de maître Claude de Marisy, seigneur de Cervet (hameau de Saint-Léger-près-Troyes).

***troisième dimanche de carême**

Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 433 et 434



1800 - NOYÉ DANS LA MARE

Mairie de Crespy
Arrondissement Communal de Barsuraube
Du douze Brumaire an neuf de la République française heure
de quatre après midi
Acte de décès De la Commune de Crespy d'un Cadavre
Constaté à la Suite d'un accident par l'un des accessors du Canton de
Brienne faisant les fonctions d'officier de police judiciaire du
Canton de Brienne en date de ce jourd'hui. Constatant que ledit cadavre
a été trouvé noyé dans une marre situé au levant de la grande rue
dudit Crespy et a quelque distance du domicile du Citoyen Jean Baptiste
lavigne Cultivateur audit lieu est decédé depuis plus de trente Six
heures Sans Contusion ni Blessure que ledit cadavre paroît d'après
une extrait de naissance trouvé Sur lui lors de Sa reconnaissance etre
Celui d'un denommé Nicolas Desgrès fils de didier Desgrès manouvrier
demeurant à chalindrey et de pierrette Bresson Ses pere et mère
decédé garcon et Errant âgé de Cinquante deux ans née audit chalindrey
chef lieu de Canton departement de la hautemarne
Constaté par moy francois Baudouin Maire de la Commune
dudit Crespy faisant les fonctions d'officier public de letat civile Soussigné
En presence des citoyens francois Dormont et alexandre Pailley
Domicilié audit Crespy qui Se Sont Soussigné avec nous lesdits jour
et an.

Mairie de Crespy
Arrondissement Communal de Barsuraube
Du douze Brumaire an neuf de la République française heure
de quatre après midi
Acte de décès De la Commune de Crespy d'un Cadavre
Constaté à la Suite d'un accident par l'un des accessors du Canton de
Brienne faisant les fonctions d'officier de police judiciaire du
Canton de Brienne en date de ce jourd'hui. Constatant que **ledit cadavre
a été trouvé noyé dans une marre situé au levant de la grande rue
dudit Crespy et a quelque distance du domicile du Citoyen Jean Baptiste
lavigne** Cultivateur audit lieu est decédé depuis plus de trente Six
heures Sans Contusion ni Blessure que ledit cadavre paroît d'après
une extrait de naissance trouvé Sur lui lors de Sa reconnaissance etre
Celui d'un denommé **Nicolas Desgrès fils de didier Desgrès manouvrier
demeurant à chalindrey et de pierrette Bresson Ses pere et mère
decédé garcon et Errant âgé de Cinquante deux ans** née audit chalindrey
chef lieu de Canton departement de la hautemarne
Constaté par moy francois Baudouin Maire de la Commune
dudit Crespy faisant les fonctions d'officier public de letat civile Soussigné
En presence des citoyens francois Dormont et alexandre Pailley
Domicilié audit Crespy qui Se Sont Soussigné avec nous lesdits jour
et an.
12 brumaire an IX = 3 novembre 1800



Relevé par Élisabeth HUÉBER

Source : Site AD 10, Recherches, Documents numérisés, Généalogie, Crespy-le-Neuf, 1793-1860, décès, vue 45/301